

Même si vous êtes intéressé(e) par cet article, nous vous recommandons de consulter le site internet de l'Association Adédôm pour en savoir plus sur les services proposés et les modalités de financement de l'aide à domicile.

Notre association Adédôm est agréée par le Département de la Haute-Saône. Elle est reconnue d'utilité publique par le Préfet de la Haute-Saône. Elle est membre du Réseau Départemental de l'Association des Associations de Familiales de la Haute-Saône (RDAF) et du Réseau Départemental de l'Association des Associations de Familiales de la Haute-Saône (RDAF).

Les services proposés par Adédôm sont financés par le Département de la Haute-Saône, le Conseil Général de la Haute-Saône, les communes et les associations de familles. Les services proposés par Adédôm sont financés par le Département de la Haute-Saône, le Conseil Général de la Haute-Saône, les communes et les associations de familles.

Adédôm est une association à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par le Préfet de la Haute-Saône.

L'aide à domicile meurt des « oui mais » et/ou des « oui plus tard »

17 décembre 2020

Réunies en Assemblée Générale le mardi 22 septembre 2020, les associations adhérentes à la fédération Adédôm ont massivement exprimé leur sentiment de « ras le bol » aux vues de..[Voir la suite](#) [1]

Source URL:<https://cdspontarlier.com/actu-adedom/laide-domicile-meurt-des-oui-mais-etou-des-oui-plus-tard>

Liens

[1] <https://cdspontarlier.com/actu-adedom/laide-domicile-meurt-des-oui-mais-etou-des-oui-plus-tard>